



Permis a point.info

**Guide Complet :
Repousser
efficacement le
retrait de points sur
le permis**

Contexte & Objectif

Ce guide détaille précisément le processus optimal à suivre pour repousser au maximum le retrait effectif des points du permis après réception d'une amende, en vue de pouvoir refaire un stage de récupération avant la clôture définitive de la procédure.

Situation initiale

- Solde actuel : 2 points
 - Dernier stage effectué : 6 mai 2024
 - Infraction (4 points) : Feu rouge radar, constatée le 10 janvier 2025
 - Prochain stage possible : à partir du 7 mai 2025
-

Étape préliminaire : Vérifications indispensables

- Vérifiez votre solde de points : [Télépoints](#)
 - Confirmez précisément la date à partir de laquelle vous pouvez refaire un stage de récupération.
-

Étape 1 : Réception de l'amende initiale

- Date réception amende : Entre le 15 et le 30 janvier 2025 (indicatif)
 - Ne pas payer immédiatement pour déclencher la majoration après 60 jours.
 - Délai limite initial pour paiement : entre le 16 mars et le 30 mars 2025
-

Étape 2 : Avis d'amende majorée

- Réception avis majoré : entre le 1er avril et le 30 avril 2025 (indicatif)
 - Cette réception intervient généralement entre 15 et 30 jours après la majoration automatique.
-

Étape 3 : Contester stratégiquement l'amende majorée

- Envoyez votre contestation à la dernière limite des 30 jours disponibles tout en prenant en compte la date butoir pour éviter une majoration inutile.
 - Date optimale : entre le 1er mai et le 30 mai 2025 (adaptable selon votre situation personnelle)
 - Motif conseillé : « Non réception avis initial » ou « Demande de preuve visuelle (cliché radar) ». <https://www.antai.gouv.fr>
-

Étape 4 : Délai administratif de traitement de la contestation

- Période de traitement administratif : généralement entre 30 et 60 jours (indicatif)
 - Réponse administrative probable (refus OMP) : entre le 1er juin et le 30 juillet 2025
-

Étape 5 : Effectuer impérativement votre stage avant la clôture définitive

- Moment critique pour effectuer votre stage :
 - À partir du 7 mai 2025 (date légale après votre dernier stage)
 - Au plus tard, avant la réception du refus de l'OMP, soit idéalement avant le 15 juin 2025 pour éviter tout risque de retrait définitif des points à la clôture administrative.
 - Inscrivez-vous dès que possible pour être sûr d'avoir une place disponible.
-

Étape 6 : Paiement final après réception de l'avis définitif

- Paiement final : À effectuer seulement après réception de l'avis définitif (refus de contestation).
- Vous devrez vous acquitter de l'amende majorée ainsi que du coût du stage de sensibilisation, ce qui peut constituer une somme importante.
- Cette réception de l'avis définitif marquera la clôture administrative de la procédure.

Chronologie optimisée résumée (à titre indicatif uniquement)

- Infraction initiale : 10 janvier 2025
 - Réception amende initiale : 15 au 30 janvier 2025
 - Majoration automatique (non paiement initial) : vers mi-mars à fin mars 2025
 - Réception avis majoré : début à fin avril 2025
 - Envoi contestation (dernier moment) : début à fin mai 2025
 - Traitement contestation (OMP) : juin à juillet 2025
 - Stage récupération de points : impérativement entre le 7 mai et au plus tard le 15 juin 2025
-

Important

Avertissement & Responsabilité

Les dates et délais indiqués dans ce guide sont purement indicatifs et peuvent varier en fonction du traitement administratif.

Ce guide est informatif et ne saurait engager notre responsabilité quant à l'échec éventuel de la procédure décrite.

Il constitue uniquement une information sur les délais généralement observés pour les procédures administratives relatives au retrait de points sur le permis de conduire.